



Olympiade 2012/2016
Saison 2014/2015

Comité Directeur

Réunion téléphonique – 29 septembre 2014

N°2

Participants : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, S. JESUS, D. KERMABON, J.M. LEFEVRE, D. QUINTIN, F. RAMARD, A. RIBOUS

Excusés : C.E. LARRIBE, A. LETO, E. CORBIN

Absent : P. HAMON

Assiste : C. PENNAMEN

1- Approbation PV

✓ PV CD n°4 – 26/04/2014

Demande de rajouter la démission de M. GAUDEL comme Trésorier

Après cette remarque

Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ PV CD n°5 – 10/06/2014

Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ PV CD n°1 – 10/07/2014

Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ PV AG 28/06/2014

Ce PV sera envoyé aux membres du comité directeur pour avis

2- Composition du Bureau Directeur et Comité Directeur

NOM	PRENOM	Poste
GAUDEL	MARC	Président CRA
HAMON	PIERRICK	Président CSR
JESUS	SABRINA	Secrétaire Générale
KERMABON	DAMIEN	Membre CRA
LARRIBE	CHARLES EDOUARD	Président CRSR- membre de la CRA
LE THOMAS	VIVIANE	Présidente LBVB
LEFEVRE	JEAN-MARIE	Vice-Président
LETO	ANTONIO	Membre de la CSR
QUINTIN	DAVID	Trésorier-membre CSR
RAMARD	FLORENCE	SG adjointe-membre CSR- membre CRSR
RIBOUS	ALAIN	Président CRT-Trésorier adjoint

Composition du Bureau Directeur :

Présidente : V. LE THOMAS

Vice-présidents : P. HAMON – JM LEFEVRE

Secrétaire Générale : S. JESUS

Trésorier : D. QUINTIN

Administrateurs : A. RIBOUS – D. KERMABON

3- Point paiement des licences

Etant donné que la Ligue a envoyé un mail le 4 septembre à tous les clubs leur expliquant qu'à telle date la FFVB n'était plus en mesure de mettre en pratique « le paiement direct des cotisations FFVB et Ligue »

Cette saison la Ligue facturera la part ligue à ses clubs.

4- Demande S. SELOSSE (prise en charge déplacement et restauration/hébergement formation BF3)

Le Comité Directeur souhaite que toute demande soit présentée sur un document sous forme de tableau excel pour le calcul des coûts.

Pour le Comité Directeur il est impossible de savoir le coût réel de cette demande, pas de devis des frais d'hébergement et de restauration présentés. Le CD ne peut s'engager sans coût réel.

Pour le minibus de la Ligue, chaque personne devra participer au coût pour le déplacement.

La Présidente indique que l'on n'a pas eu de convention « stagiaire » pour S. SELOSSE.

Il faudrait réfléchir à notre politique sportive envers les clubs, les dirigeants ou les entraîneurs afin de ne pas discuter dans le vide, de ne pas pouvoir donner de réponse rapide et de perdre du temps en réunion.

F. RAMARD signale que cette formation se déroulera en dehors des vacances scolaires, pas évident pour les personnes qui travaillent ou les étudiants.

La secrétaire de la Ligue demande quels cadres feront les CRE afin de pouvoir faire les déclarations d'embauche, contrats de travail etc...).

A.RIBOUS signale qu'un règlement intérieur a été fait par la technique.

5- Révision du site internet

A.LETO estime que le site est trop austère .

La Présidente propose que lors du prochain CD une visite guidée du site sera faite.

Il existe aussi la page facebook, les informations sur la page Facebook ne sont pas forcément les mêmes que sur le site dixit A. RIBOUS avec la promotion sur FB de nos champions de France Beach versus site internet pas d'info...

La Présidente indique qu'il y a de nombreuses consultations sur le site et que le mémento sur les licences établie par S. PERSAN est très pratique pour les clubs.

6- Trophées du sport

Il sera proposé :

Trophée de l'équipe bretonne féminine : Vannes volley ball

Trophée de l'équipe bretonne masculine : Champion de France de beach volleyades

Trophée de l'espoir breton féminin : Inès BEN-JADDI

Trophée de l'espoir breton masculin : Thomas NEVOT

7- AG fédérale du 04/10/2014

La Présidente indique que la FFVB n'a pas prévu d'hébergement et l'organisation pour les déplacements.

8- Informations diverses

- terrains de beach au campus de Dinard

Il faudra solliciter un rendez-vous avant les travaux

- compte rendu réunion du CROS et AG du sport Breton

Conseil régional (après midi)

Important d'être présent et de rencontrer d'autres personnes

Cros (matin)

Conseil de développement

En France, un conseil de développement est une assemblée consultative formée au sein de chaque agglomération ou pays pour être associé à l'élaboration du projet de territoire ou de la charte de pays ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Cette assemblée participative prend des formes diverses selon les territoires et des compositions très variées (associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires). Elle élabore avis et propositions pour les élus des Conseils communautaires sur l'ensemble des politiques publiques

Ils accompagnent les porteurs de projets en leur apportant une information, un conseil sur :

- Les procédures et dispositifs d'aide
 - La création, modernisation et mise aux normes (hébergements, équipements de loisirs,...), les travaux à entreprendre dans les communes
-
- Date et lieu du prochain comité directeur

8 novembre à St Brieuc 10h00-13h00

Fin de séance : 22h15

Approuvé : 08/11/14 CD

